

**SESSION 2008****CLASSES DE TERMINALE****TECHNIQUE COMPTABLE****DOSSIER 1 : COUTS COMPLETS**

La Société Mécanique du Sénégal Oriental (S.M.S.O) fabrique dans le cadre d'un contrat de sous-traitance deux types de pièces de haute technologie V et W par passage dans trois ateliers :

- **Dans l'atelier n°1 :**

Les matières premières (MP) ferroalliages de références A et B sont utilisées dans les proportions suivantes : 1 kg de référence A et 1,5 kg de référence B donnent un produit semi ouvré (PSO) pesant 2 kg. Des déchets DT1 dont le coût de destruction, de 2 424 F CFA les 50 kg, vient en augmentation du coût de production. Le produit semi ouvré est stocké avant d'être utilisé au stade suivant.

- **Dans l'atelier n°2 :**

1 kg de matières premières C mélangé à 2 kg de PSO permettent d'obtenir après une perte de poids de 10%, la pièce V. La pièce W et 1 kg de sous produit SPB sont obtenus sans perte de poids à partir de 2 kg de matières premières C et 2 kg de PSO.

Le sous produit brut SPB est traité dans l'atelier 4 (sans aucune modification de poids), pour donner le sous produit traité SPT, stocké avant d'être vendu.

Pour faciliter les calculs, on admet que le coût de production du SPT (sortie AT 4) est égal à son prix de vente sur le marché, soit 7 500 F CFA le kg diminué d'une décote forfaitaire égale à 20% du prix de vente.

- **Dans l'atelier n°3 :**

La pièce V y est emballée en caisse récupérable et la pièce W conditionnée en carton (emballage perdu). Les pièces conditionnées sont stockées avant commercialisation.

Divers renseignements relatifs à l'activité du mois de Mai 2008, vous sont communiqués :

1- Stocks :

	- Au 1 ^{er} Mai	- Au 31 mars
Référence A : 150 kg,	coût global 795 850 F CFA	495 kg
Référence B : 420 kg,	coût global 2 502 400 F CFA	98 kg
Référence C : 660 kg,	coût global 7 015 350 F CFA	33 kg
Caisses récupérables : 100 unités,	coût global 400 000 F CFA	100 unités
Cartons vides : 280 unités,	coût global 381 500 F CFA	250 unités
Encours Atelier n°1	170 000 F CFA	440 000 F CFA
Encours Atelier n°2	862 500 F CFA dont	184 300 F CFA dont
	45 000 pour les produits V	12 800 pour V
PSO : 1 250 unités	coût global 22 265 000 F CFA	2 500 unités
SPT : 250 kg,	coût global 1 500 000 F CFA	350 kg
V : 300 unités,	coût global 15 608 000 F CFA	59 unités
W : 250 unités,	coût global 16 011 000 F CFA	602 unités

2- Achats du mois de mars :

Référence A :	5 350 kg au prix d'achat unitaire de	2 624 F CFA
Référence B :	7 180 kg au prix d'achat unitaire de	4 675 F CFA
Référence C :	5 770 kg prix d'achat unitaire de	6 500 F CFA
Cartons vides :	980 unités, au coût direct d'achat unitaire de	1 250 F CFA
Caisses récupérables :	2 500 unités, au coût direct global de	10 000 000 F CFA

3- Consommation du mois :

- dans l'atelier n°1 : 12 500 kg de matières premières
- dans l'atelier n°2 : 13 000 kg de matières premières C et de PSO dont 3 000 pour la fabrication des pièces V
- main d'œuvre directe, charges sociales comprises :
 - de l'atelier n° 1 : 1 240 heures au taux horaire de 7 850 F CFA
 - de l'atelier n° 2 : 1 740 heures dont 480 pour les pièces V au taux horaire de 15 000 F CFA
 - de l'atelier n° 3 : 750 heures dont 510 pour le conditionnement des pièces W au taux horaire de 3 000 F CFA
 - de l'atelier n° 4 : 240 heures à 4 500 F CFA l'heure.

4- Productions du mois :

- PSO : à déterminer
- SPT : à déterminer
- SPB : à déterminer
- Pièces V : à déterminer
- Pièces W : à déterminer

5- Ventes du mois :

- V : 1 250 unités à 24 000 F CFA l'unité
- W : 2 150 unités à 80 000 F CFA l'unité
- SPT : 2 400 kg à 4 200 F CFA le kg

6- Tableau de répartition des charges indirectes (en milliers de francs)

	Montant en F CFA	Centres auxiliaires		Centres principaux					
		Energie	Entretien	Achats	Atel. n° 1	Atel. n°2	Atel. n°3	Atel. n°4	Distribution
Σ R PRIMAIRE	139 194,3	10 560	16 800	27 703,5	12 824,8	19 820	35 352	9 430	6 704
Rep. Secondaire :									
- Energie		- 100 %	10 %	5 %	7,5 %	32,5 %	20 %	15 %	10 %
- Entretien		8 %	-100 %	10 %	10 %	21 %	30 %	6 %	15 %
Σ R SECONDAIRE									
Nature de l'unité d'œuvre				10 kg de MP achetés (*)	HMOD	Pièce fabriquée	HMOD	HMOD	1 000 F CFA de CAHT

(*) Les emballages ne supportent pas de frais d'approvisionnement.

7- Renseignements complémentaires :

- 800 000 F CFA de charges exceptionnelles ont été exclues ;
- 500 000 F CFA de produits divers n'ont pas été incorporés ;
- une dépréciation réelle de 1 601 000 a été incorporée en remplacement d'une dotation aux amortissements de 1 000 000.

TRAVAIL A FAIRE

- 1- Etablir tous les tableaux de calcul des coûts et résultats sur V, W et SPT (ouvrir les fiches de stocks nécessaires).
- 2- Présenter le tableau de concordance.
- 3- Vérifier le résultat net en établissant le compte de résultat.

DOSSIER 2 : COÛTS VARIABLES

La société PHI-SO créée depuis 2 000 est spécialisée dans le secteur de l'habillement. Pour l'année 2006, on vous fournit les données concernant le segment des produits destinés aux hommes avec deux produits : chemises et pantalons.

Vous disposez des données ci-après :

- La direction marketing et comptable donne les premières informations concernant le prix de vente unitaire et le coût variable unitaire pour chaque produit, dans le tableau ci-après :

Libellé	Chemise	Pantalon
Prix de vente unitaire	4 500	3 700
Coût variable unitaire	1 500	1 900

- En plus vous disposez des données ci-après :

- **Données 1** :

♦ Coûts fixes :	9 000 000
♦ Chiffre d'affaires	25 000 000
♦ Coûts variables	10 000 000

- **Données 2** : L'activité de l'entreprise étant irrégulière, les ventes sont ainsi réparties par trimestre :

♦ 1T	30 %
♦ 2T	18 %
♦ 3T	36 %
♦ 4T	16 %

TRAVAIL A FAIRE

1- Déterminer le seuil de rentabilité en valeur.

2- En examinant les informations de la direction,

- Déterminer la quantité fabriquée de chaque produit.
- Déterminer le seuil de rentabilité global en quantité. En déduire le SR en quantité de chaque produit.
- Vérifier le résultat à partir de la marge sur coût variable de chaque produit.

3- Déterminer graphiquement et par calcul la date de point mort.

DOSSIER 3 : COMPTABILITE DES SOCIETES COMMERCIALES ET TRAVAUX DE FIN D'EXERCICE

La société anonyme « Imprimerie du Nord » (SAIN) a été créée le 15 mars 2 004 au capital de X Franc divisé en actions de valeur nominale 20 000 Francs entièrement en numéraire. A cette date, le minimum légal a été appelé et libéré. Toutefois, l'associé NIANG qui avait gagné au loto s'était intégralement libéré. Les versements ont été effectués par virement bancaire.

Vous disposez en annexes, d'un ensemble de documents et d'informations relatives à la SAIN :

Annexe 1 : Extraits de la balance d'inventaire de la SAIN au 31 décembre 2006.

Annexe 2 : Opérations faites sur le capital jusqu'au 31 décembre 2006.

Annexe 3 : Renseignements d'inventaire au 31 décembre 2006.

Annexe 4 : Extraits des statuts de la SAIN.

Annexe 5 : Informations relatives à l'augmentation du capital réalisé par la SAIN au courant de l'année 2007.

En vous servant des informations contenues dans ces documents, il vous est demandé d'effectuer les travaux suivants :

PREMIER TRAVAIL A FAIRE : Opérations faites sur le capital jusqu'au 31 décembre 2006.

- 1- Déterminer le nombre d'actions dont l'associé NIANG est propriétaire.
- 2- Reconstituer les écritures de souscriptions et de libérations enregistrées lors de la constitution.
- 3- Déterminer le nombre d'actions détenues par l'associé FALL.
- 4- Reconstituer toutes les écritures relatives à l'appel des 2^e et 3^e quarts jusqu'à la liquidation définitive de l'actionnaire défaillant dont vous calculerez le résultat.

DEUXIEME TRAVAIL A FAIRE : Affectation du résultat de l'exercice 2005.

- 1- Reconstituer le tableau de répartition du bénéfice de l'exercice 2005 ainsi que l'écriture comptable correspondante sachant que l'AGO s'est tenue le 25 juin 2006.
- 2- Calculer au taux de 10% la valeur financière revenant à l'action anticipée et celle revenant à l'action non anticipée.
- 3- Même question pour la valeur de rendement.

TROISIEME TRAVAIL A FAIRE : Régularisations d'inventaire au 31 décembre 2006.

- 1- Calculer les annuités d'amortissement de l'exercice 2006.
- 2- Enregistrer les écritures d'inventaire nécessaires au 31 décembre 2006.
 - Régularisation des bâtiments en cours,
 - Régularisation nouvel immeuble,
 - Annuités d'amortissement de l'exercice en séparant amortissements économiques et amortissements dérogatoires,
 - Cession du matériel M1 qui avait supporté une TVA récupérable de 18% lors de son acquisition,
 - Régularisation des stocks et des provisions qui s'y rattachent.

QUATRIEME TRAVAIL A FAIRE : Appel du dernier quart et augmentation du capital.

- 1- Dire pourquoi l'entreprise a d'abord appelé le dernier quart avant d'augmenter son capital.
- 2- Enregistrer les écritures d'appel et de libération du dernier quart.
- 3- Calculer la valeur théorique du droit préférentiel de souscription attaché à l'action ancienne.
- 4- En déduire le coût de la renonciation pour les actionnaires anciens.
- 5- Enregistrer toutes les écritures relatives à l'augmentation du capital.
- 6- Quelle sera la nouvelle situation de l'actionnaire SAMBA au sein de l'entreprise ?

Annexe 1 : Extraits de la balance de la SAIN au 31 décembre 2006 avant inventaire.

N°	INTITULE	SOLDE au 1 ^{er} janvier 2006		MOUVEMENTS		SOLDE au 31 décembre 2006	
		Débiteur	Créditeur	Débiteurs	Créditeurs	Débiteur	Créditeur
1011	Capital souscrit non appelé		150 000 000	75 000 000			75 000 000
1012	Cap. souscrit appelé non versé			75 000 000	75 000 000		
1013	Cap. souscrit appelé versé		150 000 000		75 000 000		225 000 000
109	Act. cap. souscrit non appelé	150 000 000			75 000 000	75 000 000	
111	Réserves légales		5 800 000			?	9 000 000
112	Réserves statutaires		4 500 000		2 250 000		6 750 000
1181	Réserves facultatives		8 200 000		12 000 000		20 200 000
121	Report à nouveau créditeur		500 000	500 000	1 800 000		1 800 000
131	Résultat net : Bénéfice		?	?			
231	Bâtiments	40 000 000		11 500 000		51 500 000	
239	Bâtiments en cours	12 000 000				12 000 000	
241	Matériel et outillage	24 000 000		6 000 000	20 000 000	10 000 000	
32	Matières premières	25 000 000				25 000 000	
36	Produits finis	45 000 000				45 000 000	
392	Dépréciation mat. première		800 000				800 000
396	Dépréciation produits finis		1 500 000				1 500 000
4616	Associés versements anticipés		10 000 000	5 000 000			5 000 000
4617	Actionnaires défaillants			8 000 000	8 000 000		

Annexe 2 : Opérations faites sur le capital jusqu'au 31 décembre 2006.

DATES	OPÉRATIONS	OBSERVATIONS
15/03/2004	Constitution de la SA SAIN	Actionnaire NIANG se libère intégralement
01/04/2005	Appel du deuxième quart	Date limite de libération : le 30 avril
30/04/2005	Libération du deuxième quart	Aucun incident de libération
20/06/2006	Appel du troisième quart	Date limite de libération : le 20/07/2006
20/07/2006	Libération du troisième quart	Sauf FALL
20/08/2006	Vente des actions de FALL	Frais de vente : 75 000 ; Intérêt de retard sur 30 jours environ
25/08/2006	Remise du surplus à FALL soit 5 400 000	

Annexe 3 : Renseignement d'inventaire au 31 décembre 2006

- Le poste bâtiments en cours comprend un hangar qui vient d'être achevé : coût définitif 15 000 000 F HT, TVA récupérable 18 %. Date de mise en service le 01/11/2006, amortissable sur 25 ans. Aucune écriture n'a été passée.
- Les bâtiments comprennent :
 - ♦ un immeuble ancien mis en service, à la date de création de l'entreprise, amortissable sur 40 ans,
 - ♦ un nouvel immeuble mis en service le 1^{er} juillet 2006 amortissable sur 20 ans, coût 11 500 000 dont 15 % de droits de mutation à répartir sur 3 ans.
- Le matériel et outillage comprend :
 - ♦ une machine M1 acquise le 31 mars 2004 et mise en service le 1^{er} juillet 2004. Cette machine bénéficie de l'amortissement dégressif sur 8 ans tandis que l'amortissement linéaire sur la même durée est économiquement justifié,
 - ♦ une machine M2 acquise le 20 septembre 2006, mise en service le 1^{er} octobre 2006 et qui bénéficie de l'amortissement accéléré sur 6 ans alors que l'amortissement économique sur la même durée est économiquement justifié.

La machine M1 a été cédée le 30 juin 2006 à 20 000 000 et les frais relatifs à la cession représentent 15 % de ce prix de vente. A cette date, le comptable avait passé l'écriture suivante :

		30 juin 2006		
521	Banque	19 000 000		
631	Frais bancaires	1 000 000		
241	MOIC		20 000 000	
	Règlement vente machine M1			

- Il reste en magasin 27 500 000 de matières premières dont le coût de remplacement sur le marché est estimé à 23 000 000 hors les frais directs d'achat qui représentent environ 15 % de ce coût.
- Le stock de produits finis après inventaire physique s'élève à 42 500 000 dont un lot estimé à 3 000 000 est détérioré et ne pourra être vendu probablement pas plus de 2 000 000 sur le marché ; les frais de distribution sont estimés à 4% de ce prix.

Annexe 4 : Extraits des statuts de la SAIN

Article 15 : Relatif à l'affectation des résultats :

« Après dotation aux postes de réserves obligatoires, un premier dividende de 6% est servi aux actions. Le solde est ensuite réparti entre les réserves libres, le dividende complémentaire et éventuellement le report à nouveau. »

Article 16 : Les versements anticipés ont droit à l'intérêt statutaire.

Article 36 : Les décisions statutaires se prennent à la majorité des 2/3 des voix.

Article 38 : En cas de retard de libération, des intérêts au taux de 12% l'an sont facturés à l'associé.

Annexe 5 : Informations relatives à l'augmentation de capital réalisée courant 2007.

En vue de préparer l'augmentation du capital prévue le 15 octobre 2007, la société procède à l'appel du dernier quart, le 1^{er} octobre 2007. Les versements sont effectués le même jour par virement bancaire.

A la date du 15 octobre 2007, la société réalise l'augmentation de son capital par apports nouveaux en numéraire afin de le porter à 500 000 000. Le prix d'émission d'une action nouvelle est alors fixé à 25 000 F. La valeur réelle de l'action avant cette opération représentée par sa valeur boursière s'élève à 30 000 F.

La moitié du capital est requise lors de la souscription. Toutefois, SECK qui a souscrit à 2 000 actions nouvelles décide de se libérer intégralement à condition que les anciens actionnaires acceptent de renoncer à leurs droits préférentiels de souscription concernant ces 2 000 actions. Sa proposition étant acceptée, il se libère alors de la totalité de ses apports à la souscription.

On vous signale par ailleurs que SAMBA, qui détenait 70% du capital avant augmentation a décidé d'utiliser la moitié de ses droits pour souscrire à l'opération à titre irréductible.